



Communiqué

Date: 05.03.2020

Des excédents élevés pour les administrations publiques

La situation financière des administrations publiques pour la période 2018 à 2020 est réjouissante. La Confédération et les cantons parviennent à atteindre des excédents parfois élevés. Après plusieurs années de déficits, les communes devraient à nouveau obtenir des résultats positifs. Cette situation favorable devrait permettre, en particulier à la Confédération, aux cantons et aux assurances sociales, de réduire leur endettement au cours des prochaines années. C'est ce que montrent les nouveaux chiffres de la statistique financière publiés par l'Administration fédérale des finances.

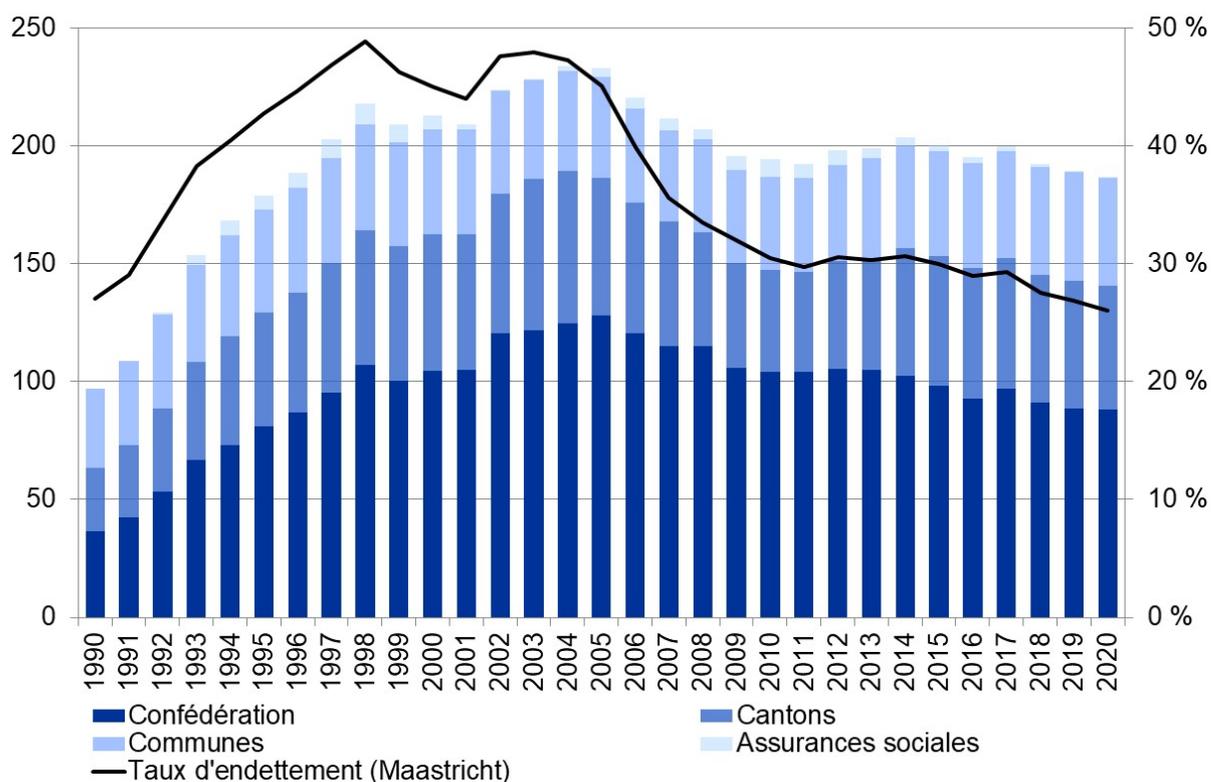
Avec une quote-part de l'excédent de 1,4 % du produit intérieur brut (PIB) nominal, les administrations publiques ont obtenu, en **2018**, leur meilleur résultat depuis 2008. Tous les sous-secteurs ont enregistré des excédents, celui de la Confédération étant le plus élevé (0,8 %). Après neuf années de déficits, les communes affichent à nouveau des résultats positifs.

En **2019**, l'excédent des administrations publiques devrait rester substantiel (1,5 %). Grâce au niveau toujours élevé des recettes issues de l'impôt anticipé et de l'impôt fédéral direct, la quote-part de l'excédent de la Confédération devrait atteindre 0,8 %, comme l'année précédente. Selon de premières estimations, les cantons devraient également avoir bénéficié d'une nette progression des recettes fiscales. Leur excédent pourrait donc, lui aussi, être important (0,5 %). Les résultats des communes et des assurances sociales devraient également être positifs (0,1 %).

Des excédents sont escomptés pour tous les sous-secteurs en **2020**. Parallèlement à une détérioration sensible du solde de la Confédération induite par la hausse des dépenses de transfert liées à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), une amélioration des résultats par rapport à l'année précédente est attendue pour les cantons et les assurances sociales. Les assurances sociales profiteront d'une hausse des recettes provenant des cotisations salariales et des transferts en lien avec la RFFA. Pour les cantons, les premiers effets négatifs des réformes fiscales cantonales devraient être largement compensés par le relèvement de la part cantonale à l'impôt fédéral direct et par la distribution supplémentaire du bénéfice de la Banque nationale suisse. Un solde positif est également escompté pour les communes en 2020.

À court terme, les finances des administrations publiques sont principalement menacées par le risque d'une dégradation de la conjoncture liée surtout à la situation internationale (différends commerciaux, pandémie) et à l'appréciation du franc. En outre, les effets des réformes fiscales cantonales restent entourés d'incertitudes. Ce facteur de risque pourrait toutefois avoir des conséquences tant positives que négatives pour les finances des administrations publiques.

Dettes au sens de Maastricht 1990-2020, en milliards de francs pour tous les sous-secteurs (échelle de gauche) et en % du PIB pour l'ensemble du secteur des administrations publiques (échelle de droite)



Au vu de la situation positive, un recul des taux d'endettement au sens de Maastricht est attendu ces prochaines années pour tous les sous-secteurs. Alors que les communes devraient voir leur dette légèrement progresser, la Confédération, les cantons et les assurances sociales seront en mesure de réduire leur dette en termes absolus. La dette des assurances sociales reculera principalement en raison du remboursement, à la fin de 2019, du prêt que la Confédération avait octroyé à l'assurance-chômage. Le taux d'endettement au sens de Maastricht devrait s'établir à 26,0 % en 2020.

La Statistique financière de l'Administration fédérale des finances publie les résultats provisoires de l'année 2018 ainsi que des prévisions pour les deux années suivantes sur la situation financière du secteur des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales). Les résultats définitifs de l'année 2018 pour tous les niveaux institutionnels seront publiés au mois de septembre 2020.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la Communication de l'Administration fédérale des finances,
 n° tél. +41 58 465 16 06
philipp.rohr@efv.admin.ch

Communiqué

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Rapport succinct sur la statistique financière
- Données détaillées de la statistique financière
- FAQ